

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-137/SG/CG approuvant une délibération fixant le taux forfaitaire de cotisation pour les employeurs «gens de maison» et rectifiant les prévisions du budget primitif pour l'exercice 1973 .

n° 73-137/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
24 janvier 1973

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1973

Date du numéro
10 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 6 bis/SM1/73 du 11 janvier 1973 du conseil d'administration du Service médical interentreprises fixant, à compter du 1er janvier 1973, le taux forfaitaire de la cotisation due à la Caisse des prestations sociales au titre du Service médical interentreprises par les employeurs «Gens de maison » à 750 FD par mois et par personne et modifiant le budget du S.MII, exercice 1973, pour en porter le montant à un total, en dépenses et en recettes, de 139.860.000 FD.